



Enfants ne subvenant pas aux besoins de leurs parents

Par **Soe**, le **26/03/2010** à **12:43**

Bonjour,

J'aimerais savoir qui oblige un enfant à subvenir aux besoins de ses parents : L'Etat ?

Si la personne ne veut pas subvenir aux besoins de ses parents (par exemple parce qu'il préfère se servir de son argent pour ses propres enfants et non pour ses parents), quels sont les risques encourus ? Qui va l'obliger à payer ?

D'avance, merci pour votre aide.